



# Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly

Compte-Rendu  
du Comité Syndical N° 4

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

Date de convocation : 9 décembre 2020

**Étaient présents : (26)**

Rolande ALIBERT, Francis ALIS, Frédéric ALOY, Marie-Claude AUGÉARD, Béatrice BERTRAND, Claude BOMPARD, Philippe CAMPS, Marc CARLES, Christian CASENOVE, Charles CHIVILO, Christophe DEVISE, Joëlle ESTELA METOIS, Roger FERRER, Philippe FOURCADE, Marjorie GONZALES, Cécile MARGAIL, Jean-Marie MAROT, Théophile MARTINEZ, Jonathan OAKES, Yves PELLET, Marc PETIT, Jean PUGINIER, Pierre SALA, Joseph SIRACH, Jean-Philippe STRUILLOU, Geoffrey TORRALBA.

**Étaient absents ayant donné procuration :**

Christian CASTIES donnant pouvoir à Béatrice BERTRAND  
Estelle DEDEBANT donnant pouvoir à Théophile MARTINEZ

**Étaient absents excusés :**

Renée BANET, Toussainte CALABRESE, Céline DUTILLEUIL CIMPELLO, Frédéric FUENTES, Aaron-Lee GRIMSTONE, Patrick MARCOTTE, Jérôme PALMADE, Cédrik PANIS, Henri SCHMITT, Pierre-Jean SCHRECK, Claude SIRE

Monsieur **Théophile MARTINEZ**, Président, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 17h15.

Le Comité désigne Monsieur **Charles CHIVILO** pour secrétaire de séance.

Monsieur **Théophile MARTINEZ** présente les décisions prises depuis la dernière séance dans le cadre de ses délégations :

- ❖ Résiliation du lot 3 du marché de restauration des cours d'eau post crue pour un montant de 4 950 €HT relatif au désengrèvement du Trémoine à Rasiguères. Cette intervention a été rendue inutile par la survenue d'une nouvelle crue en avril 2020 ayant évacué naturellement les sédiments du cours d'eau.
- ❖ Signature d'un devis avec l'entreprise ERG pour la réalisation des relevés géotechniques relatifs au projet de protection de Tautavel pour un montant de 13 240 €HT.
- ❖ Détermination des lignes directrices de gestion du Syndicat.
- ❖ Attribution d'une gratification de stage de fin d'étude à Mme. Amandine BLANQUET.

Le Président présente l'ordre du jour de la séance :

- AFFAIRE N°1 : Adoption du compte-rendu du Comité Syndical du 02 décembre 2020
- AFFAIRE N°2 : Débat sur les orientations budgétaires 2021
- AFFAIRE N°3 : Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du budget 2020
- AFFAIRE N°4 : Signature d'un avenant n°1 au Marché 2020-02 avec l'entreprise SAFEGE pour la phase PRO du projet de sécurisation du système d'endiguement de l'Agly Maritime
- AFFAIRE N°5 : Signature de l'accord cadre n°2020-06 avec l'entreprise SAFEGE pour la maîtrise d'œuvre agréée des systèmes d'endiguements
- AFFAIRE N°6 : Réalisation d'une tranche de travaux de restauration des cours d'eau suite à la tempête Gloria de janvier 2020
- AFFAIRE N°7 : Programme pluriannuel de restauration des milieux aquatiques – Année 5
- AFFAIRE N°8 : Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux par la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée pour la cellule de veille des digues
- AFFAIRE N°9 : Nomination de M. Francis CLIQUE en qualité de membre honoraire du Comité Syndical

## **AFFAIRE N°1 : ADMINISTRATION GENERALE - Adoption du compte-rendu du comité syndical du 2 décembre 2020**

Le Président donne lecture du projet de compte-rendu de séance du 02 décembre 2020.

**En l'absence de remarque, le comité syndical adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 02 décembre 2020.**

## **AFFAIRE N°2 : FINANCES – Débat sur les orientations budgétaires 2021**

Monsieur **Théophile MARTINEZ** présente les résultats de l'exercice 2020 et, sur la base des documents de planification dont dispose le SMBVA, les orientations budgétaires de l'année 2021, souligne d'une part un excédent de fonctionnement lié aux retards dus au contexte sanitaire, le non remboursement du garde digues mis à disposition par le Département des Pyrénées Orientales et un bon recouvrement des subventions et d'autre part un fort déficit d'investissement lié aux travaux post-crue sans versement de subvention et à l'entretien des digues de l'Agly.

Le président rappelle que cette année marque la fin de trois documents de planification : PAPI d'intention, Plan pluriannuel de restauration des milieux aquatiques et Plan de Gestion de la ressource en Eau. Il s'agit d'une année charnière marquée par l'achèvement d'actions et la préparation des prochains programmes pluriannuels, la fin des travaux post-crue et la poursuite de l'entretien des digues de l'Agly représentant un poste important au budget nécessitant une hausse des cotisations 2021.

Le président détaille pour la section d'investissement :

- ❖ La poursuite des projets de protection de :
  - Tautavel,
  - Estagel (actuellement en attente de retour de la DDTM66)
  - Tuchan
  - Modèle hydraulique aval et sécurisation des digues de l'Agly maritime.
- ❖ L'achèvement des travaux post-crue,
- ❖ L'achèvement de la tranche 4 du plan pluriannuel de travaux et commencement de la tranche 5 ainsi que des travaux ponctuels.

Le président détaille pour la section d fonctionnement :

- ❖ Pas d'évolution de la section du personnel, mais le remboursement de la mise à disposition d'un garde digue par le département en 2020 s'effectuera en 2021.
- ❖ Etudes de fonctionnements prévues :
  - Etude des transports sédimentaires
  - Etude substitution des prélèvements en amont du barrage
  - Analyse environnementale du PAPI complet
  - Suivi des pesticides en amont des captages prioritaires
- ❖ Concertations sur les projets de protection et sur le PAPI
- ❖ Des collectes de subventions en hausse.

En l'absence de remarque, le Président propose au comité syndical de délibérer sur cette affaire.

**Le comité syndical approuve à l'unanimité le rapport d'orientations budgétaires 2021 et prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires.**

## **AFFAIRE N°3 : FINANCES – Autorisation d’engagement de dépenses d’investissement à hauteur de 25 % du budget 2021**

Monsieur **Théophile MARTINEZ** propose au comité syndical d’autoriser l’engagement de dépenses d’investissement avant le vote du budget 2021 à hauteur de 25 % crédits ouverts au budget 2020 hors travaux post-crue.

| <b>Chapitre</b>                   | <b>Budget 2020</b> | <b>25%</b>   |
|-----------------------------------|--------------------|--------------|
| 20- Immobilisations incorporelles | 344 800, 00 €      | 86 200, 00 € |
| 21 – Immobilisations corporelles  | 31 003, 29 €       | 7 750, 82 €  |
| 23 – Immobilisations en cours     | 445 000,00 €       | 111 250,00 € |

En l’absence de remarques, le Président propose au comité syndical de délibérer sur cette affaire.

**Le comité syndical autorise à l’unanimité le Président à engager des dépenses d’investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget 2020.**

## **AFFAIRE N°4 : PRÉVENTION DES INONDATIONS – Signature d’un avenant n°1 au Marché 2020-02 avec l’entreprise SAFEGE pour la phase PRO du projet de sécurisation du système d’endiguement de l’Agly Maritime**

Monsieur **Théophile MARTINEZ** expose que des besoins nouveaux sont intervenus récemment dans le but d’accélérer la mise en œuvre du projet de sécurisation des digues de l’Agly maritime défini par le Département des Pyrénées-Orientales entre la D900 et la D1 et la nécessité de modifier les missions confiées à SAFEGE.

La modification envisagée est justifiée par les études supplémentaires devenues nécessaires et à l’impossibilité de changer de titulaire pour des raisons techniques et économiques au sens de l’article R2194-2 du code de la commande publique qui de plus aurait des conséquences techniques et économiques très importantes voire insoutenables pour le Syndicat.

Le président indique que suite à la crise du Covid-19 et à l’impact sur la gouvernance du SMBVA, des éléments nouveaux sont apparus depuis la consultation concernant le marché en objet rendant nécessaires les prestations objet du présent avenant.

La mise en œuvre de ces missions nouvelles engendre un surcoût de 88 625,00 €HT, soit moins de 50 % du montant du marché initial, pour atteindre un montant total de 275 581.25 €HT.

Cette étude est subventionnée à 80% dans le cadre du PAPI d’intention comme suit :

- DDTM 66 : 50%
- Union européenne (FEDER) : 30%

Monsieur **Joseph SIRACH** demande si ce montant viendra en sus des budgets annoncés.

Monsieur **Théophile MARTINEZ** confirme que ce montant a été pris en compte dans les montants annoncés dans les orientations budgétaires.

En l’absence de remarque complémentaire, le Président propose au comité syndical de délibérer sur cette affaire.

**Le comité syndical approuve à l’unanimité la signature l’avenant n°1 au marché n°2020-02 tel que présenté.**

## **AFFAIRE N°5 : PRÉVENTION DES INONDATIONS – Signature de l'accord cadre n°2020-06 avec l'entreprise SAFEGE pour la maîtrise d'œuvre agréée des systèmes d'endiguements**

**Théophile MARTINEZ** expose que suite à l'appel d'offre publié le 6 octobre 2020 sur le profil d'acheteur du syndicat, deux candidatures ont été reçues.

Le rapport d'analyse des offres établi par la Commission d'Appel d'Offres Mixte en date du 16 décembre 2020 concluait que l'offre proposée par SAFEGE après négociation bénéficiait de la meilleure note pour un montant de 113 160 €HT.

Le Président propose au comité syndical de délibérer sur la passation d'un accord-cadre avec l'entreprise SAFEGE relatif aux missions de Maîtrise d'œuvre pour l'entretien des systèmes d'endiguement ou leur réparation post-crue pour une durée de quatre ans.

**Le comité syndical décide à l'unanimité de confier le marché MAR2020-06 «MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX COURANTS SUR LES SYSTEMES D'ENDIGUEMENTS PÉRIODE 2021 - 2025 » à l'entreprise SAFEGE pour un montant 113 160,00 €HT**

## **AFFAIRE N°6 : GLORIA – Réalisation d'une tranche de travaux de restauration des cours d'eau suite à la tempête Gloria de janvier 2020**

Monsieur **Théophile MARTINEZ** indique que les secteurs dont les travaux de restauration des cours d'eau de priorité 2 ont été identifiés suite à la crue de janvier 2020 mais n'ont pu être réalisés en 2020 compte-tenu des périodes réglementaires d'intervention sont les suivants:

- La Matassa à Felluns,
- L'Agly et la Désix à Ansignan
- L'Agly à Lesquerde et Saint-Arnac
- L'Agly à Estagel et Cases-de-Pène
- La Boulzane à Salvezines
- La Rivière à Montfort-sur-Boulzane

Le coût total de ces interventions est estimé à 100 000 €HT financé par Les Préfectures des Pyrénées-Orientales et de l'Aude, la Région Occitanie et l'Agence de l'Eau Rhône méditerranée.

De plus le règlement intérieur du Syndicat prévoit une procédure adaptée pour les marchés compris entre 90 000 €HT et les seuils règlementaires de procédure formalisée avec les caractéristiques suivantes:

- Publication sur le profil d'acheteur du syndicat et d'un avis intégral dans un journal d'annonces légales
- Délai de réponse fixé à 35 jours francs
- Ouverture des plis et sélection des candidats réalisées par le Président
- Analyse et sélection des offres effectuées par la Commission d'Appel d'Offres et reposant au minimum sur trois critères, dont celui du prix

Il est proposé au Comité Syndical de procéder à une consultation unique des entreprises suivant une procédure adaptée incluant 2 lots :

- Lot 1 : Chantiers situés dans la partie audoise du bassin versant
- Lot 2 : Chantiers situés sur la partie du bassin versant dans les Pyrénées-Orientales

Le comité syndical décide à l'unanimité la réalisation des travaux de restauration des cours d'eau suite à la tempête Gloria de priorité 2 tel que présentée, la conduite des procédures de consultation des entreprises telles que présentées et la signature des pièces du marché pour chaque lot conformément au rapport d'analyse des offres qui sera établi par la commission d'appel d'offres et identifiant l'offre mieux-disante pour chaque lot .

## **AFFAIRE N°7 : MILIEUX AQUATIQUES – Programme pluriannuel de restauration des milieux aquatiques – Année 5**

Monsieur **Théophile MARTINEZ** présente le programme pluriannuel de restauration des milieux aquatiques 2017-2021 pour un coût total estimé à 200 000 €HT avec une enveloppe annuelle supplémentaire de 10 000 €H pour la réalisation de travaux ponctuels . Les interventions suivantes entre août 2021 et mars 2022 y apparaissent :

- Ruisseau de la Grave à Estagel
- Ruisseau de Cucugnan et le Verdoube à Padern et Cucugnan
- Ruisseau de Prugnanes à Prugnanes et Saint-Paul-de-Fenouillet
- Ruisseau du Moulin à Palairac
- La Coume Clare et la Llobère à Baixas
- Le Mas de Ségure et le Tarrassac à Tuchan et Paziols
- Le Maury et l'Agly à Estagel
- Le Maury à Saint-Paul-de-Fenouillet
- L'Agly à Ansignan
- L'Agly à Lesquerde
- L'Agly à Saint-Paul-de-Fenouillet
- L'Agly à Rivesaltes
- L'Agly à Cases-de-Pène
- La Désix à Sournia

Le président rappelle les interventions des divers financeurs pour la réalisation des travaux de restauration des cours d'eau sont les suivantes :

- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : 30 %,
- FEDER : 40 % sur les secteurs n'ayant jamais fait l'objet d'intervention auparavant,
- Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée : 10 % sur les secteurs n'ayant jamais fait l'objet d'intervention auparavant,
- Département de l'Aude : 50 % sur les travaux réalisés dans l'Aude.

D'autre part, le règlement intérieur du syndicat prévoit une procédure adaptée pour les marchés compris entre 90 000 €HT et les seuils règlementaires de procédure formalisée avec les caractéristiques suivantes:

- Publication sur le profil d'acheteur du syndicat et d'un avis intégral dans un journal d'annonces légales,
- Délai de réponse fixé à 35 jours francs,
- Ouverture des plis et sélection des candidats réalisées par le Président,
- Analyse et sélection des offres effectuées par la Commission d'Appel d'Offres et reposant au minimum sur trois critères, dont celui du prix.

Le Président propose de procéder à une consultation unique des entreprises suivant une procédure adaptée incluant 3 lots :

- Lot 1 : Chantiers situés dans la partie audoise du bassin versant
- Lot 2 : Chantiers situés sur la partie amont du bassin versant dans les Pyrénées-Orientales
- Lot 3 : Chantiers situés sur la partie aval du bassin versant dans les Pyrénées-Orientales

En l'absence de remarques complémentaires, il est proposé au comité syndical de délibérer sur cette affaire.

**Le comité syndical, à l'unanimité, adopte le Programme pluriannuel de restauration des milieux aquatiques – Année 5.**

### **AFFAIRE N°8 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux par la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée pour la cellule de veille des digues**

Monsieur **Théophile MARTINEZ** expose que les consignes de gestion des digues prévoient l'activation d'une cellule de veilles des digues en cas d'alerte météorologique. Il souligne l'intérêt de pouvoir installer cette cellule à proximité des ouvrages pour en faciliter la surveillance. Le siège social de la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée présente une situation géographique idoine pour la surveillance des digues en cas d'alerte et l'équipement de ces locaux répond aux besoins de fonctionnement de la cellule de veille des digues.

Le Président propose au Comité Syndical de délibérer sur le projet de convention relative à la mise à disposition ponctuelle de locaux de la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée au syndicat pour l'installation de sa cellule de veille des digues.

**Le comité syndical approuve à l'unanimité la convention telle que présentée ainsi que sa mise au point si nécessaire et sa signature.**

### **AFFAIRE N°9 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Nomination de M. Francis CLIQUE en qualité de membre honoraire du Comité Syndical**

Monsieur **Théophile MARTINEZ** expose que compte tenu de l'engagement de Monsieur **Francis CLIQUE** et la qualité de son travail pour la création du syndicat entre 2012 et 2015 puis son développement en tant que premier Président jusqu'à l'achèvement de son mandat en 2020, il est proposé au Comité Syndical de nommer Monsieur **Francis CLIQUE** en qualité de membre honoraire du comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Agly.

**Le comité syndical décide à l'unanimité la nomination de Monsieur Francis CLIQUE en qualité de membre honoraire du Comité Syndical.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur **Alain DARIO** a récemment relancé le SMBVA à propos de l'enrochement du « Correc del Oms » à Peyrestortes. Le SMBVA est dans l'attente d'une réponse de la DDTM66 pour connaître les possibilités règlementaires d'intervention du Syndicat. Pour mémoire le SMBVA avait eu l'interdiction d'intervenir sur un enrochement à Caudiès de Fenouillèdes suite à Gloria.

Ce projet étant estimé à 50 000€ sans financement envisageable engendrerait une augmentation des cotisations. Un projet de stabilisation de berges par génie végétal pourrait être étudié, mais aucun financement ne serait alloué par AERMC et ce projet ne sera peut-être pas compatible avec le plan de charge des agents sur 2021.

Monsieur **Charles CHIVILO** interroge sur la possibilité de la commune de Peyrestortes de se positionner en tant que Maître-d'œuvre et le Syndicat en tant que financeur de fond de concours.

Monsieur **Théophile MARTINEZ** rappelle que les statuts du Syndicat ne lui permettent pas de financer des fonds de concours mais que les agents du syndicat peuvent être mis à disposition pour accompagner les communes du bassin versant dans ce type de projet si besoin.

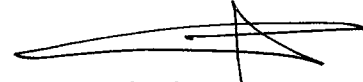
***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h***

**Le Président**

**Théophile MARTINEZ**



**Le secrétaire de séance**



**Charles CHIVILO**